Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

EXTRAIT N°24/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ACTION HUMANITAIRE MENEE PAR L'ASSOCIATION STAND WITH UKRAINE EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA GUERRE EN UKRAINE POUR L'ACHAT DE GENERATEURS ELECTRIQUES

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

Le Maire expose :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a débuté il y a maintenant plus d'un an, en février 2022.

Depuis, de nombreuses villes ukrainiennes ont subi des bombardements de l'armée russe, provoquant la destruction de nombreux équipements publics, comme des écoles et des hôpitaux mais également des réseaux électriques. Les populations civiles se retrouvent ainsi privées de chauffage et d'électricité, rendant leur survie encore plus difficile.

STAND WITH UKRAINE propose 4 types de générateurs et sollicite le versement d'une subvention correspondant au/aux modèle(s) choisis afin de pouvoir acheter et acheminer elle-même ces générateurs à travers l'Ukraine :

- Modèle n°1 : puissance 5 KVA / 586, 00 € TTC
- Modèle n°2 : puissance 8, 5 KVA / 1 740, 00 € TTC
- Modèle n°3 : puissance 9, 5 KVA / 2 760, 00 € TTC
- Modèle n°4 : puissance 5KVA / 4 400, 00 € TTC

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une subvention de 586, 00 € correspondant à l'acquisition d'un générateur modèle n°01.

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 586, 00 € à l'association STAND WITH UKRAINE
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
Publié le

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE